

# CPR Croissance Dynamique

CE MÉMO EST MIS À VOTRE DISPOSITION POUR REPRENDRE DE FAÇON SIMPLE ET TRANSPARENTE LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE CETTE SOLUTION D'EPARGNE.

## L'ESSENTIEL

CPR Croissance Dynamique est un FCP (fonds commun de placement) diversifié international investi aussi bien en produits de taux (obligations, monétaire) qu'en actions. Il vise à participer à la hausse des marchés internationaux tout en encadrant les risques. Ce fonds est éligible au PEA. CPR Croissance Dynamique présente un risque de perte en capital et n'offre pas de garantie de performance. Son horizon de placement recommandé est de 5 ans minimum.

### CARACTERISTIQUES

Code ISIN : FR0007024047 (part P)

Profil de risque et de rendement<sup>(1)</sup> : 6 (sur une échelle de 7)



### CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

CPR Croissance Dynamique peut être souscrit dans un Compte Titres Ordinaire (CTO) ou dans un PEA

### MONTANT MINIMUM

Millième de part.

### VERSEMENTS

Libres ou programmés dans le cadre de l'enveloppe d'épargne.

### DURÉE DE PLACEMENT

L'horizon de placement recommandé est de 5 ans minimum.

### DISPONIBILITÉ

Les parts peuvent être cédées ou arbitrées à tout moment selon les modalités prévues au sein de l'enveloppe d'épargne (CTO ou PEA).

### PROTECTION DU CAPITAL

Le fonds présente un risque de perte en capital et n'offre pas de garantie de performance. Il supporte principalement des risques de contrepartie en cas de défaut des émetteurs. En raison de sa composition et de stratégie, le fonds peut connaître une volatilité élevée, ce qui peut entraîner, sur de courtes périodes, des fluctuations.

### FRAIS

Frais de souscription : 2,5% TTC maximum

Frais de sortie : néant

Frais courants : 1,70% TTC (en % de l'actif net moyen, susceptible de varier d'une année sur l'autre)

Commission de surperformance : 25 % annuel de la performance au-delà de celle de l'actif de référence.

### FISCALITÉ

Fiscalité du CTO ou du PEA, suivant l'enveloppe d'investissement

(1) Correspond au profil de risque et de rendement présent dans le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI). La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Il n'est pas garanti et pourra évoluer dans le temps.

## BON À SAVOIR

### POINT D'ATTENTION

Nous attirons votre attention sur le fait qu'investir sur les marchés financiers nécessite une connaissance préalable et une acceptation des risques qui y sont associés.

### SITE INTERNET

[www.ca-sicavetfcpc.fr](http://www.ca-sicavetfcpc.fr) : pour vous informer sur CPR Croissance Dynamique

### SERVICES EN LIGNE

- **Invest Store** est un service en ligne pour gérer votre portefeuille CTO ou PEA en temps réel, passer des ordres de bourse et accéder aux dernières actualités financières. Il se décline en 2 versions : Invest Store Initial, pour disposer des services essentiels de la bourse en ligne, et Invest Store Intégral, pour plus de services d'experts et d'outils.

Pour connaître les conditions d'adhésion à ce service, rapprochez-vous d'un Conseiller Crédit Agricole

### SERVICES COMPLÉMENTAIRES

- **Service d'épargne progressive et périodique** : Plan d'Epargne Boursière (PEB) dans le CTO et PEA
- **Alerte et Sécurisation des plus-values** :

- Alerte dès qu'un objectif de performance que vous avez fixé est atteint (CTO et PEA uniquement)

Pour connaître les conditions d'adhésion à ces services, rapprochez-vous d'un Conseiller Crédit Agricole

CPR Croissance Dynamique est un fonds géré par CPR Asset Management | Société Anonyme au Capital de 53 445 705 euros - 399 392 141 RCS Paris. Société de gestion de portefeuille agréée AMF n° GP01-056 | 90, boulevard Pasteur - CS 61 595 - 75730 Paris Cedex 15 - Tel. : 01.53.15.70.00  
La documentation juridique du fonds est disponible dans les agences du Crédit Agricole proposant cette offre ou sur le site [ca-sicavetfcpc.fr](http://ca-sicavetfcpc.fr) ou [www.cpr-am.fr](http://www.cpr-am.fr) et doit vous être remis préalablement à toute souscription. Informations promotionnelles non contractuelles destinées au public, ne constituant ni un conseil en investissement, ni une recommandation, ni une offre de contrat. Avant tout investissement, il appartient à toute personne intéressée par un OPC, de s'assurer de la compatibilité de son investissement avec les lois dont il relève ainsi que de ses conséquences fiscales et de prendre connaissance du Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) en vigueur et relatif à cet OPC et plus particulièrement les sections sur les risques, les frais et les principales caractéristiques. L'OPC cité n'offre pas de garantie de performance et présente un risque de perte en capital, notamment en raison des fluctuations de marché. Les performances passées ne sont pas constantes dans le temps, ne font l'objet d'aucune garantie et ne sont donc pas un indicateur fiable des performances futures. Toute souscription dans un OPC se fait sur la base du DICI et de sa documentation réglementaire. Ces informations sont réputées exactes en juin 2018.